

Lettre de Constant Schuurmans à Karl Schiller (Bonn, 4 mars 1970)

Légende: Le 4 mars 1970, Constant Schuurmans, ambassadeur de Belgique à Bonn, fait parvenir à Karl Schiller, ministre allemand de l'Économie, les décisions que le Baron Snoy et d'Oppuers, en sa qualité de président en exercice du Conseil des ministres des Communautés européennes, souhaiterait soumettre au Conseil des ministres des Finances. Il propose notamment la création d'un groupe ad hoc, présidé par Pierre Werner et chargé d'élaborer un plan par étapes en vue de la création d'une Union économique et monétaire.

Source: BArch B 102 (Bundesministerium für Wirtschaft) / 93457.

Copyright: (c) B.Arch

URL: http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_constant_schuurmans_a_karl_schiller_bonn_4_mars_1970-fr-9da481a5-0ada-4f17-ab09-7e06abbea2f1.html

Avertissement: Ce document a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères (OCR - Optical Character Recognition) permettant d'effectuer des recherches plein texte et des copier-coller. Cependant, le résultat de l'OCR peut varier en fonction de la qualité du document original.

Date de dernière mise à jour: 22/05/2014

Bonn, le 4 mars 1970.

DA 1

*EA, E1, I, VI, S1, S2
Überbrückung
des belg. Defizits
Original folgt über
AA. Wird anprochier
in Rotzverb. Sitzung
Zentrale 15. März 1970*

Doss. : D.41

N° :

Monsieur le Ministre,

*Amir
4/3*

D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire parvenir la proposition suivante de décisions, que le Baron Snoy et d'Oppuers, en sa qualité de Président, souhaiterait soumettre à l'approbation du Conseil des Ministres des Finances, lors de la réunion du 6 mars prochain :

" Le communiqué publié à l'issue de la Conférence de La Haye des 2 et 3 décembre 1969 contient en son paragraphe 8 la résolution, arrêtée par les Chefs d'Etats et de Gouvernements en ce qui concerne l'Union économique et monétaire de la Communauté. Ceux-ci ont, à cette occasion, réaffirmé leur volonté de faire progresser plus rapidement le développement ultérieur nécessaire au renforcement de la Communauté et à son développement en une Union économique. Ils sont d'avis que le processus d'intégration doit aboutir à une communauté de stabilité et de croissance. Dans ce but, ils sont convenus qu'au sein du Conseil, sur la base du mémorandum présenté par la

.../...

A son Excellence
le Prof. Dr. K. Schiller,
Ministre de l'Economie

B O N N

2.-

Commission le 12 février 1969 et en étroite collaboration avec cette dernière, un plan par étapes sera élaboré au cours de l'année 1970 en vue de la création d'une Union économique et monétaire. Le développement de la coopération monétaire devrait s'appuyer sur l'harmonisation des politiques économiques. Ils ont convenu de faire examiner la possibilité d'instituer un fonds de réserve européen auquel devrait aboutir une politique économique et monétaire commune."

Le Conseil

- dans le but de mettre en oeuvre dans le plus bref délai possible cette réalisation,
- constatant que plusieurs suggestions ont été avancées tant du côté des Gouvernements que de la Commission en vue de parfaire les décisions déjà prises dans la Communauté sur base du premier mémorandum de la Commission du 12 février 1969,
- considérant la nécessité d'associer à l'étude de la communication de la Commission les Comités monétaires, des gouverneurs des banques centrales, de politique économique à moyen terme, de politique conjoncturelle et de politique budgétaire,
- et vu l'urgence,

décide :

de recueillir un avis unique reflétant notamment l'avis desdits Comités, par l'intermédiaire d'un groupe ad hoc qui en réunit les Présidents et auxquels se joindra une personnalité désignée

../..

par le Gouvernement luxembourgeois et un représentant de la Commission.

Le rapport de ce groupe sera transmis à la fin du mois de mai au Conseil et à la Commission.

2 La réunion du Conseil du 8 juin se saisira également des propositions que la Commission est chargée de faire en cette matière."

Le Baron Enoy espère que ses collègues pourront accepter sa suggestion de confier à M. Werner la présidence de cette Commission ad hoc. Par là même se trouverait résolue la question de la représentation du Luxembourg, à laquelle il est fait allusion dans le projet de décision. M. Werner, après avoir recueilli les avis favorables de M.M. Colombo et Giscard d'Estaing, s'est déclaré disposé à accepter cette mission.

Lors de la réunion à Paris, la semaine dernière, les Ministres des Finances ont convenu de la nécessité de prendre certaines options au sein de la Communauté dès le mois de juin, afin de pouvoir exécuter le mandat donné par la conférence de La Haye.

D'autre part, le paragraphe 8 du communiqué de La Haye prévoit que les Etats candidats seront informés des options générales prises par la Communauté dans le domaine du développement de celle-ci.

L'unification monétaire étant l'élément essentiel de ce développement, il est proposé de réunir tous les Ministres intéressés

..//..

2
au Conseil de la CEE du 8 juin pour préparer le document résumant les options de la Communauté en matière de développement.

Pour pouvoir mener les travaux au rythme rendu nécessaire par cette double échéance, une décision de procédure devrait être prise au prochain Conseil.

Il serait donc nécessaire que les Chefs de délégations puissent se prononcer sur la proposition présentée par la Présidence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

Constant Schuurmans,
Ambassadeur de Belgique.